

ÉCRITURE INCLUSIVE : PRINCIPES, DÉCLINAISONS MORPHOSYNTAXIQUES ET ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION ENTRE HOMMES ET FEMMES

Edmonde Francine OUINDÉ-YÉO

Université Félix Houphouët – Boigny

edmonde.ouinde@ufhb.edu.ci

Résumé :

Notre étude évalue sous l'angle de la théorie de la modalité développée par Bernard Pottier, le principe égalitaire et l'équilibre des représentations sociales homme - femme affichés par l'écriture inclusive à travers l'analyse morphosyntaxique de quelques-uns de ses procédés. Elle en fait ressortir les implications sémantico-pragmatiques, des défis linguistiques, des enjeux didactiques et sociétaux de cette écriture. Nos résultats montrent que l'usage de l'écriture inclusive s'articule toujours sur la modalité axiologique et invitent à d'être plus circonspect dans sa promotion car la parité qu'elle promeut par le biais de différents procédés linguistiques atteint peu son objet. La lutte portée par des universités contre la discrimination féminine se mue plutôt en une discrimination des hommes, une promotion du genre neutre induisant une transformation sociétale et culturelle internationales préjudiciables aux cultures singulières. En outre, le caractère artificiel de l'écriture inclusive, l'instabilité de ses procédés linguistiques et la liberté qu'elle semble offrir aux usagers complexifient la langue française et entraînent de sérieux obstacles à son enseignement - apprentissage.

Mots-clés : écriture inclusive, genre, égalité, morphosyntaxe, modalité.

Abstract:

Our study assesses, from the modality perspective theory developed by Bernard Pottier, the egalitarian principle and the balance of social representations between men and women displayed in the inclusive writing through the morpho-syntactic analysis of some of its processes. It highlights the semantic-pragmatic implications, some linguistics challenges, didactic and societal issues of this writing. Our results show that the use of inclusive writing is always articulated on the axiological modality. This invites us to be more circumspect in its promotion because the parity it promotes through different linguistic processes rarely achieves its objective. The fight led by

universities against the female discrimination is rather transformed into a discrimination against men, a promotion of neutral gender inducing an international societal and cultural transformation detrimental to singular cultures. Furthermore, the artificial nature of inclusive writing the instability of its linguistic processes and the freedom that it seems to offer to, the users, all these factors complicate French language and lead to serious obstacles to its teaching and learning.

Keywords: *inclusive writing, gender, equality, morphosyntax, semantic modality.*

Introduction

L’écriture inclusive (désormais l’EI) est, à l’origine, un phénomène intimement lié aux réalités socio-culturelles canadiennes profondément marquées par les idéologies féministe puis wokiste. Ce dernier courant idéologique née aux États-Unis d’Amérique s’insurge contre toutes les formes de discrimination. L’EI porte ainsi la question de la reconnaissance identitaire et du bien-être de la personne en les inscrivant particulièrement dans la communication verbale écrite. Aussi est-il affirmé sur le site du Gouvernement du Canada (Canada.ca) et particulièrement sur les Ressources du portail linguistique du Canada (2023) que : « L’EI ou rédaction inclusive est un ensemble de principes et procédés favorisant l’inclusion et le respect de la diversité dans les textes et permettant d’éviter toute forme de discrimination qu’elle soit fondée sur le sexe, le genre, l’orientation sexuelle, la race, l’origine ethnique, les handicaps ou tout autre facteur identitaire. Les termes « rédaction épicène », « rédaction égalitaire » et « rédaction neutre », parfois employés comme synonyme d’EI », désignent plus précisément les styles d’écriture axés sur la représentation égale des genres ». La langue servirait donc le combat pour une plus grande égalité des sexes et des genres ainsi qu’une meilleure visibilité des femmes dans les documents écrits publics. À ce titre, nous enregistrons une multiplication de sites

gouvernementaux, universitaires, médiatiques ou individuels qui promeuvent l'EI. Parallèlement, force est de constater une bipolarisation du débat sur le sujet : les féministes et les personnes défendant les nouvelles communautés se disant marginalisées contre les traditionnalistes. L'historienne et critique littéraire Viennot (2018, 2022), figure emblématique de la promotion de l'EI, soutient que la langue française présente, aux plan lexical et morphosyntaxique, un fonctionnement qui dessert, à plus d'un titre, les femmes. Pour elle, certains choix d'écriture traditionnelle dits discriminatoires s'expliquent historiquement. Ils sont liés à des raisons politiques et à une société jugée phallocrate voire misogyne. En revanche, certains linguistes comme Neveu (2021), Zlamowicz, Grinshpun, Rastier (2023) considèrent qu'une telle lutte ne relève pas de l'objet d'étude de la linguistique. Pour eux, les arguments avancés par les partisans de l'EI ne sont pas scientifiquement recevables. Grinshpun (2022 :83) parle même d'« imposture intellectuelle », « de couverture scientifique » de manipulation et d'instrumentalisation de l'écriture à des fins politico- idéologiques. La présente réflexion, intitulée « Écriture inclusive : principes, déclinaisons morphosyntaxiques et égalité de représentation entre hommes et femmes », a pour objet de porter l'éclairage sur les débats contradictoires « pour ou contre l'EI ». Sa formulation coïncide ainsi avec sa problématique. Il s'agit de répondre à une préoccupation essentielle, celle de savoir si l'EI est susceptible de contribuer significativement à une meilleure visibilité de la femme dans les pratiques discursives ainsi qu'à une véritable parité entre hommes et femmes dans les relations interpersonnelles. L'analyse postule que l'EI semble être, pour l'heure, surtout dans certaines régions du monde, une tentative illusoire pour une véritable émergence de la femme.

Pour apporter un éclairage à ces positions antagonistes, la théorie sémantique de la modalité, développée par Bernard

Pottier (1985 :158 -169 ; 2000 : 51- 60 ; 192-215) apparaît très utile. La modalité est certes un concept complexe, mais l'acception qui est privilégiée ici est l'approche sémantique de Pottier dont les grandes lignes sont exposées dans la première étape de l'analyse. La deuxième étape présente les principes et procédés de l'EI et la troisième, correspondant à la phase de la discussion, évalue la question de la parité entre hommes et femmes à la lumière de certains principes de l'EI.

1. La théorie sémantique de la modalité développée par Bernard Pottier

La modalité est un concept transversal qui sert, depuis l'antiquité, le sens et l'interprétation (1.1).

Cependant, sa complexité est manifeste tant par la diversité de ses domaines d'application que par la multiplicité de ses indices et au regard du développement dont elle fait l'objet dans les grammaires (1.2). Mais l'approche de Bernard Pottier en fait un instrument d'analyse saisissant (3.3).

1.1. Petite historique sur le problème général de la modalité

L'origine aristotélicienne de la modalité est établie. Chez le philosophe, la modalité porte sur les relations entre prédicat et sujet. Deux modalités antinomiques exprimant la nécessité et la possibilité sont mises en évidence et les analyses portent essentiellement sur les phrases déclaratives de formes affirmative et négative. Après Aristote, la logique classique ou traditionnelle enrichit les modalités en introduisant celles de contingence et d'impossibilité. Ces quatre modalités correspondent finalement à la modalité aléthique ou ontologique qui selon Meunier (1979 : 2) situent objectivement « la proposition modifiée par rapport à la

vérité ». Progressivement, les analyses enregistrent selon le même auteur,

« [l'] ajout d'un nombre indéterminé d'expression de la conscience ou termes mentaux qui engagent explicitement la connaissance et ouvrent la voie à d'autres logiques modales : la logique épistémique assumée en science (certain, plausible, exclu, contestable) et la logique déontique assumée en morale (obligatoire, permis, interdit, facultatif) ».

Ces modalités sont l'objet d'une présentation schématique dénommée « le carré modal » ou carré aristotélicien ou encore carré classique. Pour Douay (2003 : 1), « la distinction établie par les grammairiens médiévaux entre le dictum et le modus, [...] donne au concept de modalité une assise linguistique ». C'est au disciple de Saussure, Charles Bally (1865-1947) que nous devons l'introduction du concept en linguistique moderne. Ce dernier considère que « la modalité est l'âme de la phrase » (Gosselin, 2015). Pour souligner le lien étroit entre l'expression linguistique de la modalité et le sujet dont elle traduit le « jugement, la volonté, la perception ou la représentation », Bally cité par Gosselin (*idem*) affirme que :

« Le sujet pensant est indissociable de cette expression à laquelle il participe activement par un engagement de type affectif. La modalité a pour expression logique et analytique un verbe modal (par exemple : croire, se réjouir, souhaiter), et son sujet, le sujet modal, tous deux constituent le modus, complémentaire du dictum (1965 : 36) ».

La modalité comme « expression de la subjectivité dans le langage a ouvert la voie à la réhabilitation

du sujet parlant dans l'analyse linguistique » (Douay, 2003 : 2.) Des auteurs comme Benveniste (1902-1976) et Culoli (1924-2018) à travers leurs théories de l'énonciation ; Austin (1911-1960) et Searle (1932) avec la pragmatique ou encore Greimas (1917-1992) avec la sémiotique participent au développement de ce concept. Certains comme Guillaume ou Pottier inscrivent le concept dans le processus de communication et prennent en compte les aspects cognitifs en lien avec les phénomènes langagiers qui les accompagnent. Dans tous les cas, depuis le XXe siècle, l'essor et la centralité du concept de modalité dans les différentes disciplines précitées est aujourd'hui indéniable pour tout ce qui touche au sens. Néanmoins, la complexité du concept est à relever.

1.2.Complexité du concept de modalité

Plusieurs facteurs fondent la complexité du concept de modalité.

C'est d'abord la question de l'interprétation des énoncés qui pose problème. Meunier (1979 : 24) relève que les études résultant du schéma aristotélicien sont d'un intérêt certain mais elles présentent un certain nombre de faiblesses au niveau interprétatif du fait de nombreuses ambiguïtés et confusions dans les analyses phrastiques. Il donne en exemple l'énoncé suivant : « J'attendais des amis ».

Pour Meunier, deux interprétations peuvent être envisagées :

« - (a) ils ne sont pas venus »

ou

« - (b) il n'en est pas venu »

« a) correspond à une interprétation spécifique (ou référentielle) de l'expression indéfinie (cf. latin quidam) ;
(Il y a des individus qui sont mes amis dont je dis que j'attendais la venue. »

« b) à une interprétation non spécifique (cf. latin aliquis). (je dis qu'il y a des individus qui sont des amis et que je les attendais. »

Le deuxième facteur expliquant cette complexité est lié à l'observation du traitement du concept dans les ouvrages de grammaire où nous détectons des problèmes de définition et de délimitation du concept. En effet, nous constatons, par exemple, que Grevisse (2016) n'aborde absolument pas cette question pourtant inscrite au rang des préoccupations des spécialistes de la langue depuis l'antiquité. Dubois et al. (2012 : 305 – 306) ne donnent pas de définition précise du concept mais soulignent les approches des différentes écoles grammaticales ou linguistiques sur la question. Les grammaires modernes, en revanche, s'efforcent d'en donner une définition. Ainsi, pour Charaudeau et Maingueneau (2002 : 384), « les modalités sont des facettes d'un processus plus général de modalisation, d'affectation de modalités à l'énoncé, par lequel l'énonciateur, dans sa parole même, exprime une attitude à l'égard du destinataire et du contenu de son énoncé ». Wilmet (2014 : 556), parlant de « modalité énonciative » et répondant à la question : « Comment énonce-t-on ? » affirme que « devant l'énonciateur s'ouvre la patte d'oie : (1) de l'assertion, (2) de l'interrogation, (3) de l'injonction, qui s'excluant l'une l'autre, déterminent un ordre des mots-assertif, interrogatif ou injonctif - et l'intonation - assertive, interrogative ou injonctive - de la phrase ». Wilmet donne donc indirectement sa définition de la modalité en mettant en avant la possibilité qui s'offre à l'énonciateur de choisir les types et les formes de phrases en fonction de son intention de communication. Pour Riegel et al. (2018 : 975), « dans l'étude de la langue, les modalités sont considérées comme des éléments qui expriment un certain type d'attitude du locuteur par rapport à son énoncé ». Il distingue d'ailleurs deux types de modalités :

les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncés. Les premières,

« Renvoient au sujet de l'énonciation en marquant l'attitude énonciative de celui-ci dans sa relation avec son allocutaire. Elles se traduisent par différents types de phrases énonciatives : déclaratif, injonctif ou interrogatif qui expriment respectivement une affirmation, un ordre ou un questionnement, à l'intention de l'allocutaire. »

Les secondes « renvoient au sujet de l'énonciation en marquant son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé ».

Il faut enfin relever l'existence d'une typologie des modalités variables d'un champ disciplinaire à un autre, d'un auteur à un autre ainsi que la multiplicité des indices s'y rapportant. Tout ceci participe de la complexité du concept. Si les types de phrases, les verbes et les adverbes modaux constituent depuis longtemps les indices les plus manifestes de la modalité, Charaudeau et Maingueneau (2002) se référant à la sémiotique dégagent quatre modalités : modalité aléthique ; épistémique ; déontique, véridictoire. Les signes linguistiques considérés dans ce cadre sont nombreux : « Adverbes et locutions adverbiales, interjections, adjetifs, verbes, intonation, modes du verbe, temps verbaux, structures syntaxiques, gloses méta-énonciatives, décalages énonciatifs de divers ordres, signaux typographiques, etc. ». Wilmet (2024) prend essentiellement en compte les types de phrases obligatoires : déclaratif ; injonctif et interrogatif tandis que Riegel et al. (2018 : 975-979) considèrent à la fois les types de phrases obligatoires et les types facultatifs. Chez les deux derniers auteurs, ces choix donnent lieu à de longs développements, la modalité étant analysée et présentée par

rapport à la valeur des types de phrases. Guarric (2015 : 1-2) en vient à parler d' « inventaire impossible des modalités » du fait de l'hétérogénéité des nombreux signes qui, eux-mêmes, peuvent être porteurs de plusieurs modalités distinctes. Aux cas précités, elle ajoute aussi celui des modalités implicites parce qu'elles ne sont portées par aucun marqueur.

Devant la complexité du concept de modalité, quel est l'apport de Pottier ?

1.3. L'architecture sémantique de la catégorie de la modalité selon Pottier

Bernard Pottier est un linguiste français né en 1924, spécialiste des langues hispaniques et amérindiennes, sémanticien, il a également construit sur des décennies « sa Théorie cognitivo-linguistique » (Navarro-Pottier, 2011 : 79) dans laquelle la question de la modalité occupe une place essentielle. Pour lui, la modalité est une critique subjective du propos (1985 : 158) et « toute mise en forme d'un événement par un énonciateur suppose un noyau appelé PROPOS et une perspective modale de la part du JE, la modalisation » (Pottier, 2001 : 53-54). Les modalités sont exprimées par diverses marques même dans les formes impersonnelles et celles qui ne sont pas explicitement exprimées « sont usuellement reconstitués par l'interprétant » (idem : 54).

La contribution majeure de Pottier à la compréhension de la modalité est de simplifier considérablement l'analyse du concept en le spécifiant et en posant les principes s'y rapportant.

En premier lieu, la spécification de la catégorie modale par Pottier est présentée à travers l'élaboration d'un système qui fonctionne sur deux niveaux et en quatre catégories

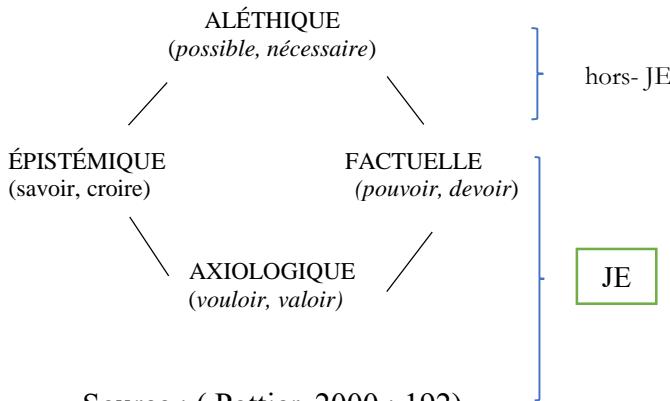
modales :

- La modalité existentielle ou aléthique manifeste un propos dégagé de subjectivité. Cette modalité comprend deux modes de réalisations :
 - o La modalité ontique qui pose l'existence de l'entité. L'énonciateur apporte à l'existence une entité discursive.
Exemples : *cahier, montre*
 - o La modalité aléthique qui exprime une vérité universelle.

Exemple : *L'eau bout à cent degrés.*

- Les modalités épistémique, axiologique et factuelle expriment, en revanche, la subjectivité de l'énonciateur. L'intérêt du système modal de Pottier est de construire, un modèle très synthétique dont l'efficacité pédagogique repose sur la visualisation des concepts.

Figure 1 : Les quatre zones modales



En second lieu, plusieurs principes fondent la modalité pottierienne. Nous citerons, entre autres, les principes de degré, de liberté-contrainte, de repère et de continuum.

Le principe de degré appelé également distance modale renvoie à l'attitude que le JE observe par rapport à son degré d'implication dans son propos. Dans l'énoncé « Il y a eu une fuite d'eau, hier », le dit est « une fuite d'eau, hier ». La modalité aléthique est introduite par le marqueur « il y a », marqueur existentielle (qui apporte un événement à l'existence) et son apport est quasi nul. En revanche, dans l'exemple 2 : « Il paraît qu'il y a une fuite d'eau », à la modalité aléthique, s'ajoute la modalité épistémique de l'ordre du savoir et du croire et introduite par « il paraît ». Le deuxième principe, celui de liberté-contrainte correspond dans les faits au fonctionnement de la langue qui articule constamment ce couple. En effet, le JE dispose d'un éventail

impressionnant d'outils linguistiques pour exprimer sa pensée. Parallèlement, il ne peut organiser son propos de n'importe qu'elle manière car il est soumis à des contraintes morphologiques et syntaxiques. Du point de vue morphologique, « je lisais » est admis tandis que « j'ai li » ne l'est pas. Sur le plan syntaxique, le JE ne peux, adopter n'importe quel ordre dans l'agencement des mots. Il doit obligatoirement dire « la mère berce l'enfant » et non « la mère l'enfant berce ». Par ailleurs, l'antéposition, la postposition ou la position médiane d'un mot nuance le sens de la proposition. Les deux exemples suivants illustrent cette idée :

- « une sérieuse affaire » (une affaire grave avec insistance emphatique et expression subjective sur sa gravité) ;
- « une affaire sérieuse » (l'affaire est par définition grave).

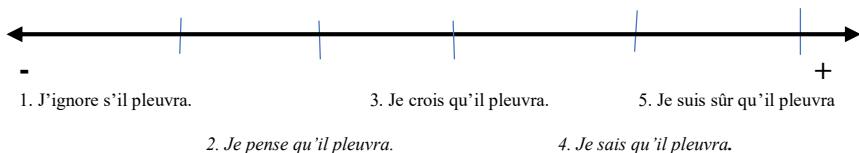
Les contraintes linguistiques entraînent ainsi une hiérarchisation des outils linguistiques nous introduisant de facto dans l'ordre de la modalité axiologique. Il ressort donc que le couple liberté-contrainte est un principe qui traverse la langue et son usage, un principe qui se cristallise dans les accords, dans l'ordre des mots, etc. Nous pouvons nous demander si ce principe reste opérant dans le cadre de l'EI revendiquant l'égalité des genres.

Enfin, les principes de repère et de continuum ont aussi chez Pottier, une vocation pédagogique.

Pour clarifier des points explicatifs relatifs à des phénomènes linguistiques, il recherche toujours un point d'ancrage pouvant faciliter la mémorisation. Pour construire son système modal, il prend pour point de départ le degré d'implication du JE dans l'énoncé. A partir de ce point, il est possible de situer soit des énoncés où le degré d'implication du JE est minimal, cas du

modèle existentiel ou aléthique, soit des énoncés où le degré d'implication est maximal comme nous pouvons le voir dans des énoncés comportant de nombreux points d'exclamation (modalité axiologique). Entre ces deux pôles, il existe un continuum marqué également par différents degrés d'implication du JE. L'exemple « J'ignore s'il pleuvra » relève de la modalité épistémique du fait de l'utilisation du verbe ignorer. L'événement « il pleuvra » peut donner lieu à plusieurs nuances épistémiques déterminant une plus ou moins forte implication du JE comme le montre la figure 2.

Figure 2 : Exemple de continuum montrant le degré d'implication du JE dans son propos



Dans 1, nous ne notons aucune prise en charge de l'événement. Mais en 2, 3, 4, 5, l'implication du JE est de plus en plus forte, au fur et à mesure que nous allons vers le pôle positif. Ces phrases sont donc inscrites sur un continuum sémantique avec diverses pondérations.

En définitive, nous pouvons dire que la théorie pottierienne sur la modalité donne des outils d'analyse très pratiques pour l'étude des énoncés et la détermination des effets de sens comme nous le verrons dans la suite de notre étude.

2. Analyse modale de quelques procédés de l'EI et évaluation de la parité

Pour notre étude, notre méthodologie consistera d'abord à présenter et commenter les principes et les procédés de L'EI (2.1). Ensuite, nous analyserons quelques exemples de procédés

sous l'angle de la théorie pottierienne de la modalité (2.2). Pour chacune de nos illustrations empruntées en général aux sites traitant de la question de l'EI, notre démarche suivra trois étapes. Nous procéderons, en premier lieu, à une analyse de clarification structurale. En deuxième lieu, nous mènerons une analyse de sémantique articulée sur la catégorie de la modalité en spécifiant celle qui est en jeu dans l'énoncé. En troisième lieu, nous reliersons notre propos à la problématique de l'EI. Notre démarche sera donc à la fois descriptive et analytique.

2.1. Les principes et procédés de l'EI

L'EI s'appuie sur six principes qui peuvent se distribuer autour de deux axes à savoir : la prise en compte de la dignité et du respect des personnes ainsi que la qualité formelle des écrits.

2.1.1. Les principes de l'EI : la dignité et le respect des personnes

La prise en compte de la dignité et du respect des personnes est mise en avant dans les deuxième et troisième principes.

- Principe 2 : l'EI doit « donner une place égale au féminin et au masculin lorsqu'il est question de personnes ».

Dans ce sens, le masculin générique ne peut être systématiquement utilisé dans les documents au risque d'exclure des personnes de sexe féminin ou réclamant leur appartenance au genre féminin.

- Principe 3 : les textes doivent « respecter les préférences des personnes concernées notamment le titre de civilité, l'accord et les pronoms privilégiés par la personne à qui l'on s'adresse ou dont on parle. [...] Les personnes binaires (celles qui ne se sont pas encore déterminées pour un genre)

peuvent également avoir une préférence par rapport aux accords dans le texte les concernant ».

2.1.2. Les principes de l'EI : la qualité formelle des écrits

La qualité formelle des écrits doit prêter une attention particulière au :

- Principe 1 : la combinaison « des différentes ressources qu’offre la langue, en tenant compte de la nature du texte et du public cible » ;
- Principe 4 : « les choix représentatifs de la diversité » en utilisant des « mots, des expressions et des exemples [...] de façon à éviter les stéréotypes » ;
- Principe 5 : la rédaction « de façon inclusive tout en veillant à la clarté de l’information » ;
- Principe 6 : « la cohérence ; la volonté d’inclusion doit être dans tout le texte ».

Au regard des principes 2 et 3, nous pouvons dire que les revendications grammaticales de l'EI portent en arrière-plan des revendications sociologiques d'ordre sexuel et identitaire articulée autour de trois paradigmes : l'hétérosexualité, l'homosexualité et la transsexualité. Le rejet de toute personne marginalisée est clairement combattu. En plus, il ressort l'instauration d'une nouvelle forme de communication dans laquelle le destinataire du message conditionne activement le message qui lui est destiné en indiquant les formes lexicales ou grammaticales par lesquelles il doit être nommé ou qualifié (Principes 3, 1, 4, 6). En outre, l'insistance sur le caractère inclusif de toute écriture transparaît avec la répétition implicite ou non de cette idée dans les différents principes.

Il faut, enfin, noter l'appel à travailler à « la clarté de l’information » et à « la cohérence » ce qui laisse entendre

implicitement que cette pratique scripturale n'est pas donnée et nécessite de faire des efforts considérables.

2.2. *Les procédés de l'EI*

La mise en œuvre de ces principes de l'EI s'appuie sur divers procédés linguistiques qui peuvent être classés en deux catégories :

- Les procédés linguistiques réhabilités ;
- Les procédés linguistiques modernes.

2.2.1. *Les procédés linguistiques réhabilités*

Les procédés linguistiques réhabilités concernent, dans notre entendement, les ressources de la langue repérables dans les œuvres littéraires du passé et qui assuraient déjà, pour les tenants de l'EI, une égalité des sexes. Il s'agit notamment :

- Au plan lexical :
 - o De la re-féminisation des noms de métiers (« professeur » - « professeure », « recteur – rectrice », « adjudant » – « adjudante », « écrivain » - « écrivaine ») ;
 - o Des mots épicènes pour garantir la neutralité (noms : « élève », « journaliste », « enfant », « juge », bénévole) ;adjectifs (« rapide », « rouge », « romantique. »)
- Au plan syntaxique :
 - o De la double flexion encore appelée doublon ou doublets qui assure une plus grande visibilité des femmes (« Je reconnais devant vous, frères et sœurs » ; chers citoyens, chères citoyennes) ;

- De l'accord de proximité qui enregistre l'accord du verbe avec le terme le plus proche de lui : les hommes et les femmes sont sorties

2.2.2. *Les procédés linguistiques modernes*

Les procédés modernes, quant à eux, concernent les outils linguistiques datant du 21^{ème} siècle à savoir :

- Au plan lexical :
 - La forme inclusive qui voit naître de nombreux néologismes : « froeur » ; « tancle » ; « collaborateurice », « travailleureuse » ;
 - Les nouvelles formules épicènes : « auditoire » pour auditeur et auditrice ; « les gens » pour mesdames ou messieurs ; « parents » au lieu de père et mère ;
 - Les pronoms personnels : « iel », « elleux », etc.
- Au plan syntaxique :
 - « Les accords de majorité, qui consistent à accorder l'adjectif, le déterminant et/ou le participe passé avec le terme qui exprime le plus grand nombre, par exemple : « Les éditrices et l'écrivain se sont mises d'accord sur le titre du livre » (Dasinières, 2024) ;
 - Les accords au choix. Ils permettent à l'énonciateur d'accorder la forme féminine ou masculine dans un énoncé comprenant les deux formes selon son jugement.
- Au plan graphico-syntaxique :
 - Le point médian qui est une forme abrégée de la double flexion et ses variantes (. ; - ; ' ; la majuscule) assure la visibilité des hommes et des femmes.

A côté de ces procédés, il est répertorié les différentes formes de pronoms sujets, pronoms compléments, articles aux formes usuelle, neutre et inclusive. Pour les besoins de l'étude nous présentons uniquement les nouvelles formes.

Le tableau-ci après nous en donne un petit aperçu :

Tableau 1 : Tableau des pronoms, articles et titres aux formes neutre et inclusive de l'EI

Catégories		Pro-noms sujets	Pronoms compléments	Articles définis	Articles indéfinis	Articles contractés	Titres
Accord	Neutre	ul, ol	ille	lo, lu	um, o	do ou de lo	Mix (Mx)
Singulier	Non binaire (inclusif)	iel ; ille	iel, ellui	lia, li	un.e. [unn]	di ou de li	Aucun titre : le prénom et le nom de la personne
	Neutre		eus	les	des	des	
Pluriel	Inclusif	iels, illes	iels, elleux				

En somme, ces procédés ramènent à deux points centraux : féminiser la langue et neutraliser toutes les formes linguistiques qui semblent favoriser le masculin voire l'homme au détriment de la femme ; œuvrer aussi à la formalisation linguistique de la reconnaissance des personnes non binaires. Pour ce faire, l'EI est à l'origine de la création de nombreux outils linguistiques afin de répondre à la volonté de promotion de l'égalité des sexes et des genres.

2.3. Analyse morphosémantique de quelques procédés de l'EI : le principe égalitaire homme -femme en question

Nous n'analyserons que quelques exemples tirés de l'éventail des procédés de l'EI. La double flexion (2.1.), les expressions épicènes (2.2.), le point médian (2.3.) retiennent

particulièrement notre attention car leur utilisation est fortement privilégiée pour assurer l'égalité homme-femme dans les écrits. Les formes inclusive et neutre (2.4.) ont un caractère spécifique mais participent dans une certaine mesure à la construction de cette parité.

2.3.1. *Le cas de la double flexion*

L'utilisation de la double flexion pour désigner des personnes consiste à utiliser dans le même énoncé la déclinaison féminine et masculine du mot afin d'assurer leur égale visibilité. Les exemples qui suivent sont extraits de la Banque de dépannage linguistique (2023).

- « la candidate ou le candidat » ;
- « chaque ouvrier ou [chaque] ouvrière » ;
- « le [juge] ou la juge » ;
« tous les plombiers et [toutes les] plombières » ;
« les représentantes [syndicales] et les représentants syndicaux » ;
« l'actionnaire principal ou principale ».

Il faut noter que les mots placés entre crochets ne doivent pas être repris selon les règles régissant l'usage de la double flexion.

Analysons l'énoncé (E) ci-après (l'exemple est de nous) :

E : « Les étudiants sont beaux ». E peut être interprété ainsi :
E1 : « Les étudiants sont essentiellement des hommes » (aucun problème ne se pose) ;

E2 : « Les étudiants comptent des hommes et des femmes » (cas du masculin générique dans l'orthographe traditionnelle) ;

E3 : « Les étudiants comptent un homme et des femmes » (idem.).

Avec l'EI, en cas de double flexion, la règle veut que l'ordre de présentation suivant soit adopté : nommer les femmes en premier pour corriger « l'asymétrie de mention » car les hommes sont pratiquement toujours mentionnés en premier (Hegarty, Mollin et Foels, 2016 : 119-135 cité par Unine 2024). Par ailleurs, la règle de l'accord de proximité s'applique et se fait avec le nom ou pronom masculin suivant ces deux règles. Dans ce sens,

E2 s'écrit en EI \Rightarrow E2.1 : « Les étudiantes et [les] étudiants sont beaux » ;

E3 \Rightarrow E3.1 : « Les étudiantes et l'étudiant est beau ». Mais, pour E3 la règle d'accord de majorité peut être appliquée pour prendre en compte la loi du nombre. Nous pouvons écrire avec cette règle :

E3.2 : « Les étudiantes et l'étudiant sont belles ».

Nous voyons dans la suite de l'analyse que cette possibilité est admise.

Il existe également une règle qui permet le choix de l'accord. « Il est question d'accord au choix quand la personne rédigeant le texte fait l'accord en genre selon son jugement, qui peut être guidé par le désir de donner un éclairage particulier au texte. » (Ressources du portail linguistique du Canada, 2023). Dans cette perspective, les versions suivantes qui pourraient être jugées erronées sont permises :

E2.2 : « Les étudiantes et [les] étudiants sont belles » ;

- E3.1 : « Les étudiantes et l'étudiant est beau » ;
E3.2 : « Les étudiantes et l'étudiant sont belles ».

Dans E2.1 « Les étudiantes et [les] étudiants sont beaux », nonobstant la mixité du genre affichée par le syntagme nominal, l'ordre des termes imposé par la règle convoque le genre féminin en tête du syntagme et conditionne l'accord de proximité qui doit se faire avec le masculin (en dehors des accords au choix). Cette disposition introduit pragmatiquement un ordre hiérarchique qui vient contredire l'idée d'égalité.

Par ailleurs, l'accord de l'adjectif discrimine le genre féminin et il nous semble retrouver l'accord générique au masculin de l'orthographe traditionnelle. L'accord de proximité est finalement le résultat d'un choix modal axiologique qui, dans le cas de figure, valorise quelqu'un sur quelqu'un d'autre. L'accord de proximité est, à ce titre, un phénomène sémantico – modal. Nous rencontrons la même problématique en cas d'accord au choix ou d'accord de majorité. L'un des genres se retrouve discriminé du fait du choix de l'accord de l'adjectif par l'énonciateur. Pour éviter ces cas de figure, la double flexion peut se réaliser autrement pour respecter les principes de l'EI. La double flexion se réalise à travers deux propositions coordonnées dans lesquelles chaque SN s'accorde en genre et en nombre avec l'adjectif qui le qualifie. La parité est respectée. L'exemple ci-après illustre notre propos :

- E4.1 : « Les étudiantes sont belles et les étudiants sont beaux ».

Mais, dans l'économie d'un long texte, la reprise systématique des SN masculins et féminins afin d'assurer la parité poserait, sans doute, des problèmes de style.

Finalement, nous pouvons dire que l'égalité entre femme et homme se manifeste de façon pragmatique au niveau lexical par la représentation des deux genres dans la phrase : « étudiantes » et « étudiants » ou « étudiant ». Au plan syntaxique, cette égalité n'existe pas. La première place est accordée à la femme du fait de la présentation initiale du SN de genre féminin et l'accord de proximité est porté par le genre masculin même si diverses options sont possibles en fonction des choix de l'énonciateur. Dans tous les cas, en se fondant sur les deux règles (présentation et accord de proximité) nous lisons une distribution des rôles opérant sur des plans différents. La place de la femme dans la phrase s'apparente à un rôle social. Il s'agit de la rendre plus visible, de la valoriser et de combattre la supériorité de l'homme supposée affichée dans la langue. En revanche, ce dernier, avec l'accord de proximité au masculin « joue un rôle syntaxique ». Nous sommes bien dans le domaine du « valoir » et du « vouloir », autrement dit de la modalité axiologique.

2.3.2. *Le cas des formes épicènes*

L'usage des formes épicènes dans l'EI, consiste à utiliser des mots englobant les genres féminin et masculin, des mots neutres. La formulation neutre peut se réaliser avec la substitution du SN « les étudiantes et étudiants » par des expressions épicènes telles que « la communauté étudiante », « la population estudiantine » ou « le corps estudiantin ». Nous avons ainsi :

E4.2 : « La communauté étudiante est belle ou le corps estudiantin est beau. »

Dans E4.2, le SN comporte une expression épicène qui inclut implicitement le genre féminin et le genre masculin. Mais, il

peut compter également les personnes non binaires et même celle dont on ignore le genre. Le genre grammatical (féminin ici) de « la communauté » entraîne l'accord de l'adjectif au genre féminin alors même que « la communauté étudiante » est une expression choisie pour désigner la diversité des membres qui la compose. Seul, le contexte peut permettre de dire si l'expression représente des personnes de sexes féminin ou masculin. La formulation neutre choisie en E4.2 met en avant syntaxiquement le féminin et n'assure pas de façon claire la visibilité des hommes. Le même problème se pose avec « le corps étudiant ». La modalité s'avère être axiologique car l'énonciateur opte pour une formulation qui loin d'assurer l'égalité homme - femme donne le primat à un groupe hétérogène. La distinction n'existe plus et la visibilité n'ont plus. Le résultat de cette analyse cadre d'ailleurs avec la recommandation de « privilégier le pluriel pour éviter d'avoir un déterminant qui a la marque d'un genre et de privilégier les expressions qui s'adressent à l'unité ou au groupe » (Université de Fribourg). Cet exemple montre également la confusion entre genre grammaticale et genre sémantique.

Une seconde possibilité est l'utilisation d'un adjectif neutre.
E4.3 : « Les étudiantes et étudiants sont belleaux ».

Pour cet exemple, nous avons un néologisme comme adjectif neutre. Il semble assurer l'égalité des genres hommes, femmes. Mais, selon le Dictionnaire Orthodidacte,

« Le mot belleau est l'une des formes du mot beau, belle, mais elle n'est ni son masculin, ni son féminin : la forme belleau se veut neutre, elle ne mentionne pas de genre. Elle s'utilise lorsqu'on parle d'une personne non binaire, ou bien pour qualifier une personne dont on ignore le genre »

Avec E4. 3, nous voyons que le sens de l'adjectif ne peut s'accorder sémantiquement avec les noms étudiants ou étudiantes qui sont marquées par le genre. Il faut alors utiliser un pronom sujet inclusif non binaire à savoir « iel » ou « ille ». Le sens de la phrase n'est plus le même. Avec la forme neutre, ce sont les pronoms sujets « ul » et « ol » qui devraient être utilisés. Néanmoins, il faut signaler que les autorités canadiennes recommandent d'éviter l'utilisation des néologismes et l'emploi de ces formes (pronoms, déterminants, etc.) et d'en laisser l'usage aux communautés plus restreintes. Le choix d'autres adjectifs épiciènes synonymes de beau comme « magnifique », « splendide » ou « superbe » serait mieux indiqué mais chaque terme comporte une nuance particulière.

En fin de compte, nous pouvons dire que l'égalité de représentation entre les hommes et les femmes peut être aussi remise en question avec les formes épiciènes. L'égalité se situe, ici, au niveau de l'égale invisibilité des deux sexes. Les formes épiciènes manifestent une vision du monde et relèvent d'un vouloir du JE. et à ce titre, de la modalité axiologique.

2.3.3. Le cas du point médian

Forme abrégée de la double flexion, le point médian (·) est un signe typographique qui permet de mettre en évidence dans un même énoncé la parité homme - femme. Cette égalité est mise en œuvre à partir de la proximité graphique des terminaisons de mots proches au féminin et au masculin. La terminaison du mot révèle l'accord en genre et en nombre comme le montre l'exemple ci-après, extrait de RÉDACTION WEB (2021) :

« En ce qui concerne les instituteu·rice·s, les fautes, imprudences ou négligences invoquées contre eux·elles comme ayant causé le fait dommageable, devront être

prouvées, conformément au droit commun, par le demandeur·esse à l'instance ».

Plusieurs variantes s'offrent à l'énonciateur. Nous retiendrons pour l'exemple ci-dessous (il est de nous), une transcription avec le point médian car la parenthèse et les tirets sont considérés par de nombreuses personnes comme des formes discriminantes.

E.5 : Les avocats sont décidés à défendre les étudiants japonais (usage du masculin générique).

Avec l'utilisation du point médian nous aurons :

E5.1 : Les avocat·e·s français·e·s sont décidé·e·s à défendre les étudiant·e·s japonais·e·s

Dans cet exemple, le genre féminin et le genre masculin sont visibles tant au niveau des noms *avocat*, *étudiant* que des adjectifs *français*, *japonais* et de l'accord du verbe *décider* au participe passé. L'énonciateur choisit de mettre en évidence femme et homme. Il construit un énoncé ou la représentation de ces différentes personnes est égale. Toutefois, nous relevons dans l'exemple donné par RÉDACTION WEB (2021) une erreur au niveau des mots « demandeur·esse ». En effet, l'exemple fait précéder les deux mots de l'article défini « le » uniquement. L'article féminin est omis. La forme correcte selon l'EI devrait être « le·la demandeur·esse ». En outre, le féminin de « demandeur » proposé par le Larousse est « demandeuse ». Mais, dans le cadre juridique comme cela semble être le cas ici, « demanderesse » est la partie qui formule une demande en justice. Cette partie peut être une femme ou un homme ou une personne non binaire. Or, le nom féminin proposé ici semble bien « demandeurelle ». Nous pouvons nous demander si cela est une erreur ou un néologisme ?

Le point médian semble être à l'origine de nombreuses difficultés pour ses usagers. Il est intéressant de relever qu'il leur est alors conseillé par RÉDACTION WEB d'utiliser d'autres outils graphiques mis en lumière dans le texte suivant : « Un conseil pour celles et ceux (celleux !) qui ont du mal avec ce point : vous pouvez le remplacer par le point de ponctuation (presque personne ne verra le subterfuge !), un slash, un tiret, des parenthèses ou même une mise en majuscule de la lettre qui féminise le mot (candidatEs) » (RÉDACTION WEB, 2021). Fort de ce conseil, nous avons analysé les différentes variantes du point médian appliqué aux mots candidat et candidate : « candidat·e »¹ ; « candidat/e »² ; « candidat(e) »³ ; « candidatE »⁴.

Si avec la variante 1 nous pouvons lire une certaine égalité, les autres variantes suscitent quelques remarques. La variante 2 avec le slash qui exprime la séparation, scinde de fait homme et femme en deux groupes. Même si on peut y lire une certaine égalité, la séparation véhicule implicitement l'idée d'une barrière. La variante 3, à cause de la valeur sémantique péjorative de la parenthèse, discrimine négativement la femme alors que la variante 4 tend, avec la compréhension habituelle du sens de la majuscule, à mettre en avant cette dernière. Finalement, les variantes du point médian ne servent pas totalement l'égalité de représentation femme-homme car chaque graphie révèle des nuances sémantiques allant de la discrimination à l'égalité. Pour mieux visualiser ces quatre variations, nous pouvons les déployer sur un axe schématique représentant le degré d'égalité entre homme et femme.

Figure 3 : Variantes du point médian et expression de l'égalité homme-femme



La modalité axiologique apparaît encore dans cet exemple car les variantes du point médian choisies par le JE ne sont pas sémantiquement indifférentes.

Dans le troisième exemple relatif au point médian, nous revenons à l'adjectif « belleau » qui nous semble poser problème, au regard de sa définition (cf. point 2, l'exemple E4.3). En effet, en dépit de sa définition, son usage s'étend considérablement. Il est donné en illustration comme terme épicène sur plusieurs sites consultés et apparaît de plus en plus dans la presse française.

Considérons les deux exemples suivants proposés sur les sites :

- E5.2 Les étudiant·e·s sont belle·aux (forme inclusive)
- E5.3. Les étudiant·e·s sont belleaux (forme neutre)

Le SN « les étudiants » comptent des jeunes filles et de jeunes hommes. Dans le premier cas (E5.2), nous observons que l'énonciateur choisit de mettre en évidence tous les membres constitutifs de l'ensemble des étudiants. Au niveau morphologique, nous voyons que l'adjectif belle·eaux comprend deux parties : la première enregistre l'adjectif au féminin et la seconde, la déclinaison de l'adjectif au masculin. En revanche, la marque du pluriel « s » au féminin

disparaît. L'accord de l'adjectif se fait, en définitive, au masculin pluriel au regard de la terminaison de l'adjectif.

L'égalité de représentation femme - homme est amorcée mais elle n'est pas totalement achevée du fait de certaines contraintes morphologiques. Il nous semble alors que le genre grammatical ne peut être confondu avec la catégorie de genre. Dans l'exemple E5.3 illustrant la forme neutre, la réalité reste la même.

2.3.4. *Le cas des formes inclusives au plan lexical*

Au plan lexical, les formes inclusives réfèrent aux personnes non binaires c'est-à-dire ne se réclamant ni de la catégorie femme ni de celle des hommes. Il est donc créé, depuis quelques années, un vocabulaire spécifique pour ce public cible. L'analyse de quelques néologismes donnés en exemple à savoir : « froeur » ; « tancle » ; « nevèce » montrent que ces mots nouveaux sont composés en fusionnant une partie du mot masculin et une partie du mot féminin correspondant.

$$\begin{array}{l} \text{fr/ère + s/oeur} \xrightarrow{\hspace{1cm}} \text{froeur} \\ \text{on/cle + tan/te} \xrightarrow{\hspace{1cm}} \text{tancle} \end{array}$$

Tableau 2 : Exemples de néologismes en usage dans la forme inclusive en EI

MASCULIN	FEMININ	FORME INCLUSIVE
neveu	nièce	Nevèce
maman	papa	mapa
collaborateur	collaboratrice	collaborateurice
travailleur	travailleuse	travailleureuse

Lorsque nous considérons les mots répertoriés dans le tableau, nous pouvons dire que trois mots sur six présentent une

terminaison en èce, ice et euse. Pour Porquet (1967 : 49), les mots terminés par - èce comme « espèce », « nièce » et « pièce » sont souvent au féminin. De nombreux mots terminés en – eur font leur féminin en -euse (idem : 67) et un grand nombre de mots ayant – ice en final sont au féminin (idem : 84) (police, malice, ou les mots qui s’achèvent par eur, formateur/ trice ; consolat-eur /rice).

Nous relevons dans ces exemples que la forme inclusive comporte de nombreux néologismes dont la terminaison rappelle des mots féminins.

En définitive, la modalité axiologique apparaît la principale modalité à l’œuvre dans la construction de l’égalité femme-homme.

3. Discussion des résultats de notre analyse

Dans une société en mutation, la volonté de reconstruire avec l’EI, un espace sémantique qui, dans la langue française, organise les représentations et les rôles sociaux des sexes, les questions du genre, de la place des femmes s’accompagnent corrélativement de questions non moins importantes : le problème de l’articulation entre catégories grammaticales affectées par les modifications de l’EI, formulation du neutre et didactique de l’enseignement du français dans les structures scolaires et universitaires ; les problèmes socio-culturels. La recherche de l’égalité de représentation femme-homme dans le cadre de l’EI a donc diverses implications. Nous n’en considérerons que quelques-unes à l’issue de notre analyse.

3.1. *Recherche de la parité avec l'EI et implication sur le plan morphosyntaxique*

D'abord, il existe de nouvelles règles de transcription orthographiques pour assurer la visibilité des femmes. En effet, plusieurs graphies sont proposées pour un même mot ce qui signifie qu'un scripteur peut choisir, parmi deux ou plusieurs graphies, celle qui lui convient le mieux comme nous l'avons montré dans notre seconde partie. Néanmoins, nous remarquons que selon les pays, les recommandations orientent le choix des scripteurs. Au Canada par exemple, l'utilisation des néologismes et les variantes du point médian sont à éviter mais les communautés particulières peuvent en faire usage. Les autorités françaises de l'éducation (2021), malgré l'avancée de l'EI, demandaient qu'elle reste aux portes de l'école et dans les actes officiels.

Nous relevons également dans l'EI des variations morphologiques, notamment de nouvelles flexions nominales. De nombreux néologismes créés pour répondre au besoin d'inclusion sont construits par dérivation en combinant deux suffixes : celui du mot au genre masculin est en première position et le second est le suffixe du mot au féminin. Il existe aussi un bon nombre de mots avec deux formes féminines correspondant à deux suffixes. Dans ce cas l'une est acceptée et l'autre privilégiée : « une assureuse – une assureure » ; « une défenseuse- une défenseure » ; « une autrice – une auteurice ».

Le parcours de certains sites permet de relever bien des exceptions. Ainsi, par exemple, la formulation inclusive avec point médian n'est-elle pas valable pour tous les mots ayant le même suffixe. C'est le cas pour les mots comme *nombreu•euses** ; *joyeux•euses** ; *furieux•euses** qui posent également des problèmes de lecture.

La langue française devient plus complexe alors que les rectifications orthographiques de 1990 visaient, entre autres, à la simplifier en proposant par exemple de nouvelles règles relatives à l'usage du trait d'union, aux accords des mots empruntés, etc.

En définitive, les modifications morphosyntaxiques de l'EI accentuent la complexité de l'orthographe française et fait dire que l'EI est « *contre-productive* » et « *nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française* » (Circulaire du 5 mai 2021(education.gouv.fr, relative aux « *Règles de féminisation dans les actes administratifs* »).

3.2. Recherche de la parité avec l'EI et implications sur le plan pédagogique et didactique

Les différentes observations précédemment faites sont à l'origine de diverses difficultés.

D'abord, le scripteur-expert, c'est-à-dire celui qui use habituellement de l'écriture dans le cadre de son travail ou de ses études, doit consulter systématiquement un dictionnaire d'écriture inclusive sur un site ou se livrer à des réflexions sur certains mots pour trouver l'écriture et l'accord appropriés. Les difficultés peuvent être parfois contournées en recourant aux expressions épicènes. Mais là encore, la réussite n'est pas assurée. C'est dire qu'une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire pour procéder à toutes les opérations mentales utiles au choix des termes convenables. Il est vrai qu'il existe des listes de mots épicènes constamment enrichies comme c'est le cas par exemple sur le site des Ressources du Portail linguistique du Canada mais leur appropriation nécessite dans le cadre scolaire, si cela n'est pas encore fait, la conception d'une Echelle d'acquisition en Orthographe LExicale (EOLE) au primaire. En d'autres termes, l'élaboration de progressions est nécessaire pour

planifier l'enseignement /apprentissage des notions et les ajuster aux apprenants en fonction de leurs difficultés. C'est sans doute dans cette perspective que les autorités françaises ont exclu l'usage du point médian à l'école (circulaire de 2021).

Ensuite, la diversité des graphies et des orthographies peut être considérée comme un signe de liberté offert aux usagers mais elle complique l'enseignement-apprentissage dans la mesure où le champ de la norme orthographique se trouve très élargi et que la stabilité de l'EI est loin d'être assurée.

Par ailleurs, ces différentes formes doivent-elles être enseignées concomitamment ou progressivement ? A quel stade faut-il le faire ? Au primaire, au secondaire ou à l'université ? Il paraît donc nécessaire de concevoir des progressions claires dans l'acquisition des différentes formes.

En outre, les flexions grammaticales, particulièrement l'accord des adjectifs, représentent des difficultés. Les exemples analysés dans notre étude montrent combien la question des accords est préoccupante dès lors qu'il s'agit d'appliquer son propre jugement ou d'ajuster l'écriture à un destinataire qui se réclame d'un genre qui n'est pas celui qu'il affiche, au regard du principe 3 :

« Les textes doivent respecter les préférences des personnes concernées notamment le titre de civilité, l'accord et les pronoms privilégiés par la personne à qui l'on s'adresse ou dont on parle. [...] Les personnes binaires (celles qui ne se sont pas encore déterminées pour un genre) peuvent également avoir une préférence par rapport aux accords dans le texte les concernant. »

De plus, dans le cadre de la grammaire normative, Fayol, spécialiste de psycholinguistique montre que la gestion de

l'accord, lors de la rédaction de productions écrites, s'accompagne d'un coût cognitif très élevé car le scripteur, même expert, doit simultanément chercher les idées, les organiser, veiller au respect des accords. Les contraintes de l'EI augmentent davantage ce coût cognitif (Dister et Moreau, 2024 : 12-18) tant pour les lecteurs que pour les scripteurs. Ajoutons également que l'usager doit sélectionner au mieux de nouveaux outils lexicaux et grammaticaux lui permettant d'être en accord non pas seulement avec ce qu'il veut exprimer mais également avec celui à qui son message s'adresse. Une telle perspective met en exergue un autre problème : celui de l'insécurité linguistique des scripteurs qui, même expert, peuvent faire l'expérience d'un malaise plus ou moins profond face à la non maîtrise d'une nouvelle norme en construction et dont l'application de certaines règles s'avère optionnelle (op.cit. : 26 ; Grinshpun 2022 : 79).

Nous constatons, enfin, que la forme neutre est de plus en plus privilégiée et sa formulation n'est pas toujours aisée. Comment choisir les mots épicènes et utiliser le genre grammatical sans connotation genrée ? Il nous semble d'ailleurs que les formulations neutres gomment les différences sexuelles. Il n'y a plus ni femme, ni homme mais une communauté et des personnes. Il se pose, ici, un réel problème culturel qui n'est pas négligeable. Dans ce sens, l'uniformisation de L'EI au niveau mondial se heurte aux différences culturelles avec la non adéquation de l'EI aux valeurs qu'elles peuvent véhiculer sous d'autres cieux. Affaire à suivre.

En guise de conclusion

En somme, une lutte idéologique s'invite dans la graphie et la syntaxe. L'EI s'avère être un ensemble de revendications grammaticales qui portent en arrière-plan des revendications sociologiques d'ordre sexuel et identitaire. Pour atteindre la parité homme-femme réclamée, la valorisation de la femme

s'effectue syntaxiquement et lexicalement par un jeu de position au sein de la phrase, une adaptation et une flexibilité des normes de l'accord de l'adjectif, la création de nombreux néologismes et le recours aux formulations neutres.

L'analyse morphosyntaxique des procédés de l'EI par le biais du concept de modalité proposé par Bernard Pottier permet de constater que l'EI s'articule bien avec la modalité. Elle le fait en témoignant de la modalité axiologique avec hiérarchisation / valorisation.

Si nous pouvons considérer qu'avec l'EI, il y a une ouverture du débat sociétal sur l'égalité homme et femme, nous observons que son utilisation dans ses formes actuelles ne permet pas de répondre totalement à ce besoin de parité.

Au-delà de ce point, plusieurs problèmes liés à l'EI sont mis en exergue.

La langue française semble se complexifier davantage au regard des nombreux néologismes et des multiples artifices.

La pratique de l'EI a aussi un coût cognitif élevé pour le scripteur - expert. Qu'en est-t-il ou qu'en sera-t-il pour les apprentis-scripteurs et le scripteur lambda déjà confrontés aux difficultés de l'orthographe française non encore résolues. On pourrait objecter que tout est une question d'habitude et de pratique. Mais, en supposant que nous nous inscrivions dans cette perspective, la pseudo égalité relevée par notre étude invite à bien penser l'introduction de l'enseignement-apprentissage de l'EI dans le système scolaire car nous ne pouvons fermer les yeux sur le coût cognitif de cet apprentissage et sur le décalage observé entre les objectifs égalitaires de l'EI et les résultats de cette étude.

D'autres études sur la question de l'égalité homme-femme introduite dans la langue écrite méritent d'être menées avec d'autres instruments d'analyse car les enjeux de l'EI sont importants. Il s'agit, en effet, de déconstruction de valeurs

conservatrices au profit de valeurs progressistes. il s'agit de transformer la société en rectifiant des représentations sociales séculaires. Quel en sera le prix ?

En inscrivant la lutte pour l'égalité homme-femme au sein de la langue, celle-ci est de fait, un instrument incontournable de diffusion et de transmission d'une culture et de nouvelles valeurs. La contribution des universitaires et des médias occidentaux à cette entreprise est nette. Les universités canadiennes et européennes hébergent des sites pour la promotion de l'EI, l'Afrique francophone leur emboîtera-t-elle le pas ?

En fin de compte, l'EI présente un intérêt pour un mieux vivre ensemble dans une société s'attelant à rompre avec les stéréotypes notamment celui de la femme inférieure à l'homme. Mais pour la compréhension de la langue, elle contribue, à ce stade, à entretenir quelques confusions. La lutte pour l'harmonisation d'une égalité impartiale reste à faire.

Bibliographie

Livre

- Chaudieu P., Maingueneau D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 661 p.
- Dubois J., Giacomo M., Guespin L., et alii. (2012), *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 514 p.
- Fayol, M. et Jaffré, J.-P., (2008), *Orthographier*, Presses Universitaires de France, Paris, 232 p.
- Grevisse M., Gosse A., (2016^{16ème} édition), *Le bon usage*, deboeck supérieur, Louvain la Neuve, 1750 p.
- Pottier B., (1985^{2ème tirage}), *Linguistique générale, théorie et description*, Klincksieck, Paris, 339 p.

- Pottier B., 2000, *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Editions Peeters, Louvain-Paris, 317 p.
- Riegel M., Pellât J.-C., Raoul R., (2018), *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1109p.
- Vienot E., Haddad R., Sebag C. (2018), *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?* Editions IXe, 160 p.
- Wilmet M., (2014^{5ème édition}), *Grammaire critique du français*, De Boeck Duculot, Louvain - la – Neuve, 768 p.
- Parader J.P., (2007), *Dictionnaire de Philosophie*, Ellipses, Paris, 623 p.

Contribution à un recueil

Darbord B., (2011), « Bernard Pottier et la question des modalités en grammaire historique » dans *La linguistique de Bernard Pottier*, Presses Universitaire de Rennes, Rennes, pp 161-178.

Pottier-Navarro H., (2011), « Le niveau conceptuel chez Bernard Pottier » dans *La linguistique de Bernard Pottier*, Presses Universitaire de Rennes, Rennes, pp 77-110.

Internet

Banque de dépannage linguistique, (2024), Écriture inclusive pour les adjectifs belles et beaux,

URL :https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/resultats-de-recherche?tx_solr%5Bq%5D=%C3%A9criture+inclusive+pour+les+adjectifs+belle+et+beau&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=type_stringM%3Abdl&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=type_stringM%3Agdt&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=terme%3A1, Page ouverte le 30.04.2024

Banque de dépannage linguistique, (2024), Liste de termes épiciènes ou neutres,

URL:<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/25465/la->

redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/redaction-epicene/formulation-neutre/liste-de-termes-epicenes-ou-neutres, page ouverte le 27.08.2024

Branca-Rosoff S., (2022), « Sociolinguistique historique et scripturalité *Normes linguistiques et pratiques de l'orthographe* »,
URL :https://www.shs22conferences.org/articles/shsconf/abs/2022/13/shsconf_onea2022_04001/shsconf_onea2022_04001.html, page ouverte le 05.09.2024

Brandt A., (2017), « Ma modalité, charpente du sens », researchgate.net, URL :https://www.researchgate.net/publication/323129927_Ma_modalite_charpente_du_sens/link/5b89304292851c1e123d85ba/download?tp=eyJjb250ZXh0Ijp7ImZpcnN0UGFnZSI6InB1YmxpY2F0aW9uIiwicGFnZSI6InB1YmxpY2F0aW9uIn19, page ouverte le 07.07.2024.

Coquet J.-C., (1976), « Les modalités du discours » - Persée (perseee.fr),
URL :https://www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1976_num_10_43_2319#:~:text=Benveniste.,proposer%20une%20hi%C3%A9archie%20des%20pr%C3%A9dicats, page ouverte le 02.06.2024

Dasinières L., (2024), « L’écriture inclusive par-delà le point médian »,<https://www.lejournal.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-del-le-point-median>, page ouverte le 25.08.2024

Develey A., (2021), « Pour ou contre l’écriture inclusive ? Deux linguistes débattent », dans Le Figaro, URL :<https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/pour-ou-contre-l-ecriture-inclusive-deux-linguistes-debattent-20210330>, page ouverte le 24.4.2024

Dictionnaire Eninclusif.Fr, (2021),
URL :<https://www.blog.eninclusif.fr/post/belles-et-beaux-en-%C3%A9criture-inclusive-epicene#:~:text=Exemples%20d'utilisation,leur%20nouvelles%>

20coiffures%20%C2%BB%20en%20neutre page ouverte le
30 avril 2024

Dictionnaire orthodidacte, (2023) URL :

<https://dictionnaire.orthodidacte.com>, page ouverte le

Divergenres, (2021), Règles de grammaire neutre et inclusive,
URL : <https://divergences.org/wp-content/uploads/2021/04/guide-grammaireinclusive-final.pdf>,
Québec, page ouverte le 31.08.2024

Douay C., (2003), mis en ligne le 01 avril 2003 Des modalités de l'interlocution au système des Modaux, URL : <https://doi.org/10.4000/corela.636>, page ouverte le 2 juin 2024.
Education.gouv.fr, (2021), Circulaire du 5 mai 2021, education.gouv.fr),

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>, page ouverte le 9 juillet 2025.

Gosselin L., (2001), « Le statut du temps et de l'aspect dans la structure modale de l'énoncé. Esquisse d'un modèle global » dans Syntaxe & Sémantique, 2001/1, N° 2),

URL : <https://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2001-1-page-57.htm>, page ouverte le 17 mai 2024, p. 57-80.

Gosselin L., (2015), « De l'opposition modus /dictum à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques » dans Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, CX-URL : <https://hal.science/hal-02310043>, page ouverte le 15.05.2024, pp 1-50.

Guarric N., Goldberg M., (2015), « La modalisation dans les controverses », Université ouvertes des humanités, La Rochelle, page ouverte le 13.5.2024,

URL : https://e-cours.univ-lr.fr/UNT/modalisation/co/Publication_web.html,

Grinschpun Y., (2022), « L'écriture inclusive, la théorie de la « masculinisation » du français et l'imposture intellectuelle » dans Perditions idéologiques, URL : <https://perditions-ideologiques.com/2022/11/15/lecriture-inclusive-la-theorie-de->

masculinisation-du-francais-et-limposture-intellectuelle/, page ouverte le 05.09.2024.

Haddad R., (2016), Manuel d'écriture inclusive, 2^{ème} édition, URL : <https://www.hepl.ch/files/live/sites/files-site/files/instance-equalite/manuel-ecriture-inclusive-2016.pdf>. page ouverte le 23.08.2024.

Haddad R., (2020) Comment écrire « nombreux », « tous » et d'autres mots difficiles en écriture inclusive, dans Mots-clés, URL : <https://www.motscles.net/blog/comment-ecrire-en-ecriture-inclusive/#directeurs=>, page ouverte le 30.04.2024.

INRS, (2021), Inclusivement vôtres !, Guide de rédaction inclusive, URL : <https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/Guide-redaction-inclusive-inrs-vf.pdf>, page ouverte le 04.05.2024

Liénardy C., (2022), Au-delà des polémiques : une approche expérimentale de l'écriture inclusive, Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, finalité approfondie, Université catholique de Louvain, Digital access to libraries, URL : <https://uclouvain.be/prog-2024-rom2m.html>, page ouverte le 06.09.2024

Marti C., (2022), « Tout savoir sur le point médian » dans Ecriture inclusive, URL : <https://communicationinclusive.fr/point-median/#:~:text=Le%20point%20m%C3%A9dian%2C%20c'es-t,%C2%AB%20nos%20clientes%20et%20clients%20%C2%B9> B. page ouverte le 28.08.2024

Meunier A., (1979), « Points de repère historique pour l'étude de la notion de modalité » dans *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain* - Vincennes, 1 n°21,1979. URL : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1979_num_21_1_938, page ouverte le 16. 05. 2024

Meunier A., (1981), « Grammaires du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une Nébuleuse » dans : *Documentation et recherche en linguistique allemande*

contemporain - Vincennes, n°25, 1981. Dans le champ pragmatico-énonciatif, URL :
<https://doi.org/10.3406/drlav.1981.974>
www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1981_num_25_1_974,
page ouverte le 18.08.2024, pp. 119-144

Ressources du portail linguistique du canada, (2023), Ecriture inclusive - aide-mémoire, URL : <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-aide-memoire>, page ouverte le 05.09.24

Ressources du portail linguistique du canada, (2023), Ecriture inclusive : accords, URL : <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-lignes-directrices-ressources>, page ouverte le 29.08.2024.

Ressources Du Portail Linguistique Du Canada, (2023), Ecriture inclusive : doublets,
URL: <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-doublets>,page ouverte le 25.08.2024

Translature, Dictionnaire des synonymes épicènes,
URL : <https://translature.com/dictionnaire-des-synonymes-epicenes/>, page ouverte le 28.08.2024

Unine, (2024), Usage de la langue : ordre de présentation des mots,
URL :<https://www.unine.ch/epicene/home/recherche/usage.html>, page ouverte le 06.09.2024.

Université Laval, (2021), Guide de rédaction inclusive
URL :https://www.ulaval.ca/sites/default/files/EDI/Guide_redaction_inclusive_DC_UL.pdf 2021, page ouverte le 25.08.2024

Université de Fribourg, Langage inclusif, les 5 recommandations,
URL : <https://www.unifr.ch/egalite/fr/actions/langage-inclusif/5-recommandations.html>, page ouverte le 28.08.2024

Zlamowicz J., Grinshpun Y., Rastier F., (2023), « L’écriture inclusive à l’épreuve de la Linguistique » in Observatoire des

idéologies identitaires, URL :

<https://decolonialisme.fr/lecriture-inclusive-a-lepreuve-de-la-linguistique/#:~:text=L%C3%A9criture%20inclusive%20est%20une,%C3%A0%20aucune%20r%C3%A9alit%C3%A9%20proprement%20linguistique>, page ouverte le 24.04. 2024.

Dister A., Moreau M-L, (2024) « Ecrire avec des .e.s : pas si simple : écriture inclusive et surcharge cognitive »,

https://circula.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024_Circula_19_001_Dister_Moreau.pdf , page ouverte le 13 juillet 2025.